



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
~~Monsieur Eddy SARTORI~~, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN;

6.10. O.T.W. - Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2024 - Mandats de vote

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20, L1122-26 § 1^{er}, L1122-30 et 3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le décret du 29 mars 2018 réformant la gouvernance au sein de la Société Régionale Wallonne du Transport (S.R.W.T.) et modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne ;

Vu l'absorption des cinq T.E.C. par la S.R.W.T. en application de ce décret, laquelle devient l'Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.) ;

Attendu que la Ville d'ANDENNE détient dans cet organisme 821 actions de catégorie A (correspondant aux parts historiques détenues dans le capital de l'ex-S.R.W.T.), lesquelles lui donnent droit de participer aux assemblées générales de l'O.T.W. avec droit de vote, et 1 action de catégorie B ;

Vu sa délibération du 25 mars 2019 désignant Madame Sandrine CRUSPIN, Conseillère communale, pour représenter la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales de l'Opérateur de Transport de Wallonie durant la mandature 2018-2024 ;

Vu le courrier de l'Opérateur de Transport de Wallonie, daté du 15 mai 2024, annonçant la tenue d'une assemblée générale ordinaire de l'organisme le mercredi 12 juin 2024 à l'Auditorium des Moulins de Beez, rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 BEEZ ;

Vu l'ordre du jour de cette assemblée générale ordinaire, lequel se présente comme suit :

- 1) Rapport du Conseil d'administration
- 2) Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes
- 3) Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2023
- 4) Affectation du résultat
- 5) Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie
- 6) Décharge aux Commissaires aux Comptes

Sur la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Un mandat de vote est donné à la représentante prédésignée pour chacun des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2024 :

Point 1 : Rapport du Conseil d'administration

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 2 : Rapport du Collège des Commissaires aux Comptes

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 3 : Approbation des comptes annuels de l'Opérateur de Transport de Wallonie arrêtés au 31 décembre 2023

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 4 : Affectation du résultat

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 5 : Décharge aux Administrateurs de l'Opérateur de Transport de Wallonie

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Point 6 : Décharge aux Commissaires aux Comptes

Résultat du vote : 28 OUI – 0 NON – 0 abstention

Mandat de vote délivré aux délégués communaux : **positif**

Article 2 :

Ce vote est valable pour l'assemblée générale ordinaire programmée le 12 juin 2024, ainsi que pour toute autre assemblée générale ultérieure, avec le même point à l'ordre du jour, si celle du 12 juin 2024 ne devait pas se trouver en nombre qualifié pour siéger.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à la l'Opérateur de Transport de Wallonie (O.T.W.), avenue Gouverneur Bovesse, 96 à 5100 NAMUR, ainsi qu'à la déléguée communale.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX



Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

